

Saint Martin la Plaine, le 7 Mai 2025

Nos réf. : 2025- 057 MF IB AC

Objet : Modalités d'inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, fixée au lundi 1^{er} Septembre 2025, je vous adresse les modalités d'inscriptions administratives pour vous permettre d'inscrire vos enfants au restaurant scolaire et (ou) à l'accueil périscolaire.

Le projet pédagogique ainsi que le règlement intérieur en vigueur comportant les tarifs pour la rentrée scolaire 2025-2026 seront disponibles prochainement sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine et sur le portail Berger Levraut, site de réservation.

Le règlement intérieur devient exécutoire après transmission au contrôle de légalité de la préfecture, il est donc opposable aux parents d'élèves et de fait mis en vigueur dès la validation du préfet.

- **Documents à fournir :**

Vous trouverez sur le site de la mairie de Saint Martin la Plaine en suivant les onglets :

- Famille
- Cantine/périscolaire
- **La fiche d'inscription à remplir (une par enfant)**

Toute fiche sanitaire de liaison ne comportant pas les coordonnées de tous les responsables légaux de l'enfant sera refusée et l'inscription non validée (sauf décision de justice contraire).

Elle doit être accompagnée de

- ✓ **La photocopie du carnet de vaccination**
- ✓ **Un justificatif d'assurance pour les activités extra/périscolaires.**
- ✓ **L'attestation du quotient familial CAF ou MSA.**

Pour les parents séparés ayant une garde alternée de leurs enfants, il est impératif que chaque parent fournisse l'ensemble de ces documents séparément. Chaque parent aura donc un accès propre au portail famille Berger-Levrault.

- **Pour les nouvelles familles :**

Ces documents sont à apporter lors de l'inscription, sur rendez vous en contactant le 06 08 28 25 37.

Les jours possibles de prises de rendez-vous sont les :

- Les mardis et jeudis de 13h30 à 17h : 17, 19, 24 et 26 juin 2025.
- Les mercredis de 13h30 à 17h : 19 juin et 2 juillet 2025.

Le lundi et mardi 25 et 26 Aout 2025 de 9h à 12h et de 13h à 17h pour les familles arrivées en juillet et août sur la commune.

A l'issue de la remise de ces documents, un identifiant au « portail famille » est fourni.

- **Pour les familles déjà bénéficiaires du périscolaire ou restaurant scolaire les années précédentes :**

Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous. Il suffit soit d'envoyer les documents par mail : centre.periscolaire@saintmartinlaplaine.fr ou de les déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire au château du plantier.

L'identifiant du portail famille reste inchangé.

Les inscriptions des enfants au planning périscolaire par internet via « le portail famille » <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinLaPlaine42800/accueil>
seront accessibles dès le 15 Juillet 2025

Dans l'attente d'accueillir votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire,
Martial Fauchet

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE de St-MARTIN LA PLAINE' with the number '42 (Loire)' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Fauchet'.